 Le mérite de la prière de nuit.

ABÛ HURAYRAH رَضِيَ اللهُ عَنْهُ RAPPORTE QUE LE MESSAGER D'ALLAH ﷺ A DIT :

« LA PRIÈRE LA PLUS MÉRITOIRE, APRÈS LA PRIÈRE OBLIGATOIRE, EST LA PRIÈRE DE NUIT. »



السلفية منهاج الصالحين
As-Salafiyya Minhaj as Salihin

MUSLIM (1163)

296 – وَعَنْ أَبي هُرَيْرَةَ -رَضِيَ اللهُ عَنْهُ- قَالَ: قَالَ رسُولُ الله -صلى الله عليه وسلم-: « أفْضَلُ الصَّلاَةِ بَعْدَ الفَرِيضَةِ صَلاةُ اللَّيْلِ ». أَخْرَجَهُ مُسْلِمٌ (1).

(1) (1163) مسلم.

296 – Abû Hurayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit : « La prière la plus méritoire, après la prière obligatoire, est la prière de nuit. » [Sahîh] (1)

Enseignements du hadith :

1 – La plus méritoire des prières surérogatoires est la prière de nuit, en raison de l’éloignement vis-à-vis de l’ostentation et de ce qu’on rapporte à ce sujet comme limpidité de la conversation avec Allah, car c’est un moment de repos et de calme. Adorer Allah ﷻ à ce moment comporte une récompense immense, et on y trouve un temps où l’invocation est exaucée. Shaykh AI-Islâm Ibn Taymiyyah a dit : « La prière la plus méritoire après la prière obligatoire est la prière de nuit, en raison de la parole du Prophète ﷺ : « La prière la plus méritoire, après la prière obligatoire, est la

prière de nuit. », et également : « Le moment où le serviteur est le plus proche du Seigneur est dans les profondeurs de la nuit, alors si tu peux être de ceux qui mentionnent Allah à ce moment, fais-le. » (2) ou encore : « Il est un moment de la nuit pendant lequel, si un serviteur demande un bien à Allah, Il le lui accorde. » (3)

2 – Ceci en raison de ce que comporte la prière de nuit, surtout en fin de nuit, comme descente divine, repos, disponibilité de la pensée. C’est une pratique et caractéristique des pieux, à condition de ne pas veiller toute la nuit, que cela ne nuise pas à la santé et n’empêche pas d’accomplir les autres obligations. (4)

📚**Source: [Boulough Al-Maram d’Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع asqalânî avec les commentaire de cheikh عAbd Allah Al-Bassam agrémenté d’enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-عUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés**

des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 362 – 363 volume 1 (Éditions Tawbah)]

(1) Muslim (1163).

(2) At-Tirmidhi (3579).

(3) Muslim (757).

(4) Al-Ifhâm, (1/196).